Image not found or type unknown

Sortie d'indivision et indemnité occupation

Par **turi**, le **26/06/2016** à **14:32**

puis-je récupérer la donation des mes parents qui à été faite sur mon compte bancaire perso+l'apport perso lors de la signature du compromis de vente (achat terrain) payer de mon compte perso et quelques factures lors de la construction surplus architecte,constructeur etc payer de mon compte perso. mon ex a-t-il le droit de me demander une indemnité d'occupation pour le logement sachant que nous avons concocter un crédit hypothécaire à 50/50 et que celui si ne paye + rien depuis son départ et que c'est moi qui paye l'intégralité du crédit cela étant de commun accord devant le juge .. mais malgré cela pourra t-il me demander cette indemnité d'occupation avant ou après ..nous sommes en indivision.sachant que c'est lui qui a quitter le domicile et en plus parti faire main courante au commissariat .besoin conseil si possible

merci bien à vous

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés